SSP
ENSEIGNEMENT
LETTRE D'INFORMATION DU SYNDICAT DES SERVICES PUBLICS

LEO : UNE MESURE ET DES ATTENTES

№47 JUIN 2018

C'est un changement de paradigme dans l'encadrement des élèves de la VG qui vient d'être décidé. Pour la première fois, le DFJC reconnaît que la maîtrise de classe est "le point noir de la LEO". Confirmant que le rôle du maître/de la maîtresse de classe est central pour l'encadrement des élèves, il vient de reprendre une demande du SSP-Enseignement fixant à 8 périodes le minimum pour la maîtrise de classe. Dans ce cadre, la manière dont les classes de VG sont constituées est le principal levier à disposition. Selon la décision de la conseillère d'Etat, les établissements devront associer les enseignant-e-s au choix parmi l'un de ces trois modèles :

- Les élèves de niveaux 1 et 2 sont rassemblés pour le français et/ou les mathématiques dans une classe ;
- Les classes sont organisées de manière homogène en fonction des groupes niveaux dans une discipline à niveaux (français, mathématiques ou allemand) ;
- Deux à trois classes forment une entité dans laquelle les cours à niveaux sont organisés. La maîtrise de classe est distribuée entre deux-trois enseignant·e·s référent·e·s.

Si les différents modèles évoqués sont déjà connus et fonctionnent dans plusieurs endroits, ils sont en réalité peu appliqués. Ces mesures sont désormais impératives et nous vous invitons à nous signaler les établissements qui ne les mettraient pas en œuvre.

En parallèle, il faut rappeler que des mesures simples réclamées depuis plusieurs années afin de simplifier le système, de limiter la prolifération de directives et de soutenir le travail du corps enseignant ne sont toujours pas réalisées. Nous appelons ainsi à la mise à disposition d'un outil informatique unique facilitant la gestion administrative des élèves, des classes, des notes et des absences pour les enseignant-e-s ainsi que la communication avec les parents, à une simplification du Cadre général de l'évaluation et des règles concernant les devoirs à domicile et à un renforcement des services en soutien aux enseignant-e-s (secrétariat, économat, etc.).

Par ailleurs, plusieurs besoins urgents subsistent. Dans l'enseignement primaire, nous avons établi une série de demandes qui ciblent notamment les besoins en soutien dans les classes. De même au niveau socio-éducatif, nous craignons que les quelques expérimentations d'encadrement ne fassent que retarder les réponses à apporter aux demandes argumentées de nombreux établissements. Finalement, l'application de la Loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) avec une "Vision 360°", concept salué par notre syndicat, reste encore une esquisse qui mérite des clarifications. Le SSP attend qu'il soit mis en consultation et que des moyens suffisants soient débloqués. Finalement, un effort considérable doit se faire dans le domaine des constructions scolaires et de leur équipement. De trop nombreux locaux sont vétustes, voire insalubres, cela rend plus difficiles encore les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des enseignant-e-s et les projets d'école numérique utopiques.

ssp vaud

Gymases

UNE TAXE D'ÉTUDE CACHÉE?

Le SSP-Enseignement a récemment interpellé le DFJC sur les politiques des directions de gymnases concernant les photocopies et polycopiés de cours distribués par les enseignant·e·s à leurs élèves (voir la lettre sur notre site).
Ce sujet, qui pourrait paraître anecdotique, pose en réalité des questions essentielles.
D'une part, il met en évidence des pratiques inacceptables de contrôles, de limitations et de mises sous pression des enseignant·e·s. En effet, dans la majorité des gymnases vaudois, un code a été attribué à chaque enseignant·e pour son usage des photocopieuses. Cette pratique n'était, à l'origine, pas autre chose qu'une simple autorisation de faire des photocopies sur les machines de l'établissement. Or, aujourd'hui, le code personnel est devenu un instrument utilisé par certaines directions pour suivre et contrôler le nombre de photocopies effectuées par chacun·e durant l'année et, cas échéant, stigmatiser les récalcitrant·e·s.
D'autre part, ce sujet renvoie à la notion même de service public. Le SSP-Enseignement estime en effet que le coût des photocopies ne doit pas être facturé aux élèves.
À cela s'ajoute d'ailleurs que la pression effectuée sur les enseignant·e·s incite certain·e·s d'entre elles et eux à transmettre leurs cours via un classeur "educanet", impliquant de facto des coûts d'impression et de papier pour l'élève (sans oublier la nécessité de posséder une imprimante). Les élèves s'acquittent déjà d'une finance d'inscription et nous sommes d'avis que notre école, fût-elle post-obligatoire, doit pouvoir exercer pleinement sa mission de service public, notamment en favorisant l'accès à chacun·e, quelle que soit sa situation sociale. Or les coûts déjà pris en charge par les élèves ou leurs parents durant une année de gymnase sont importants (livres, matériel scolaire, semaine spéciale, activités culturelles diverses, voyage d'études etc. …). Y ajouter le coût des photocopies est un élément d'inégalité sociale supplémentaire.
Le SSP-Enseignement a demandé au DFJC de clarifier sa position sur ces questions. Nous avons également demandé la suppression de toute limite, contraignante ou indicative, donée aux enseignant·e·s pour effectuer des photocopies de leurs cours ainsi que la disparition des codes personnels.
De plus, nous avons demandé la suppression de toute taxe supplémentaire cachée pour les élèves, ce qui suppose la gratuité des photocopies nécessaires aux élèves pour suivre un cours. La chasse aux petites économies ne peut pas être un mode de gestion des contenus transmis d'enseignant·e·s à élèves.

Pour l'égalité - Contre les discriminations !

TOU·TE·S À BERNE LE 22 SEPTEMBRE

Malgré la Constitution et la Loi sur l'égalité, les femmes gagnent en moyenne près de 20% de moins que les hommes pour un plein temps. A la retraite, elles touchent des rentes inférieures de 37%.
La discrimination salariale, c'est un vol de 10 milliards de francs par année !
Et pourtant la majorité du Conseil des Etats a refusé un projet minimaliste de contrôle des salaires. C'en est trop!
L'égalité salariale n'est pas un cadeau fait aux femmes, mais un mandat constitutionnel.
Il faut des contrôles systématiques et efficaces des salaires, des corrections obligatoires en cas de discrimination et des sanctions en cas d'infraction.
L'inégalité salariale, c'est aussi une moindre valorisation des métiers féminins dans les soins, l'éducation, le social…
Il faut casser les préjugés !
Les collectivités publiques ont réduit leurs budgets et leurs prestations. Mais les besoins des êtres humains restent.
Ce que l'Etat ne fait plus est assumé par les familles et les proches aidant·e·s, dont deux tiers sont des femmes. Il faut reconnaître ce travail et le partager. Mais surtout, il faut renforcer les services publics.
L'égalité c'est aussi vivre sans la peur d'être agressée, travailler sans la crainte d'être harcelée, revenir de congé maternité sans l'inquiétude d'être licenciée, avoir le temps de s'occuper de ses proches sans renoncer à sa vie professionnelle.
Devant les tribunaux, les plaintes pour inégalité de salaire sont rejetées à 76%, celles pour harcèlement sexuel à 83%. Face à ce constat, nous ne pouvons rester les bras croisés. Il faut nous mobiliser toutes ensemble avec les hommes solidaires.
C'est pourquoi nous vous invitons toutes et tous à participer à la manifestation nationale du 22 septembre à Berne. Mais cette année, il sera nécessaire d'aller plus loin encore. C'est pourquoi une grève féministe le 14 juin 2019 est en préparation. Si vous êtes intéressée à rejoindre le mouvement, prenez contact avec le SSP.

MANIF - 22 SEPTEMBRE
BERNE - SCHÜTZENMATTE - 13H30

TRAIN SPÉCIAL GRATUIT
ALLER: 13H30 DE GENÈVE - ARRÊTS À NYON, MORGES, LAUSANNE ET FRIBOURG.
RETOUR: 17H05 DE BERNE.

BUS DANS LES AUTRES RÉGIONS
RENSEIGNEMENTS: WWW.SSP-VPOD.CH

PARASCOLAIRE
CADRE AU RABAIS

La révision de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) a permis la création d'un Etablissement intercommunal pour l'accueil parascolaire (EIAP) en août 2017. Composé de neuf délégués communaux, il a élaboré un projet de cadre de référence du secteur parascolaire, inacceptable pour le SSP-Enfance.

Dans son projet soumis à "consultation" ce printemps, l'EIAP a ignoré les propositions des professionnels et des parents, tout en démantelant le cadre déjà existant. Unique objectif visé, la réduction des coûts à charge des communes. L'EIAP veut créer plus de places à moindre coût, en revoyant les exigences à la baisse. Dangereux et inacceptable !

CADRE HORS-LA-LOI. La révision de la LAJE a permis d'inscrire dans la loi les missions éducatives, sociales et préventives pour les structures d'accueil collectif pré- et parascolaires. Or, le projet de cadre soumis par l'EIAP ne permettrait pas d'assurer ces missions. En effet, ce projet pose d'énormes problèmes: il fait disparaître les ressources à disposition des directions (en termes de taux d'emploi) pour la supervision des activités, le projet pédagogique et la conduite des équipes éducatives; il ne fixe pas de taux minimal de travail hors présence des enfants pour ces équipes; il fait appel à une proportion croissante de personnel non-formé et il augmente la taille des groupes d'enfants.
Autant de propositions en contradiction avec les missions inscrites dans la loi. Par exemple, avec le cadre actuel, un-e professionnel-le et un-e auxiliaire sont en charge d'un groupe de 30 enfants âgés de 10 à 12 ans. L'EIAP propose d'augmenter ce nombre à 40, puis de 10 enfants par auxiliaire supplémentaire. Un-e professionnel-le et deux auxiliaires pourraient ainsi prendre en charge 60 enfants – une foule plutôt qu'un groupe !
De plus, le nombre de dérogations possibles contenues dans le document fait que ce projet n'est pas un cadre de référence. Au contraire, il génère un flou institutionnel et légal, laisse une totale liberté d'interprétation et de mise en œuvre à celles et ceux qui devront l'appliquer. Or un cadre de référence devrait par essence permettre de répondre aux objectifs posés par la loi.

DEPROFESSIONNALISATION. Dans le projet de l'EIAP, un des points les plus problématiques reste la proportion de personnel auxiliaire par rapport au personnel formé. Alors que le secteur de l'enfance attire de plus en plus de jeunes voulant se former, le cadre proposé casse cette dynamique positive en faisant appel à un grand nombre de personnel auxiliaire. Cette révision à la baisse des standards d'accueil engendre une déprofessionnalisation du secteur inacceptable pour le SSP.
Engager du personnel sans connaissances et sans outils d'intervention, c'est le placer dans des situations ingérables, voire proches de points de rupture. Comme tout métier, le travail dans le secteur parascolaire repose sur un corpus de connaissances et de savoir-faire distincts, liés aux étapes de développement de l'enfant, à sa psychologie, à ses besoins, etc. Tout cela est ignoré dans ce projet.
Le seul point positif de ce projet pourrait être le partenariat avec les écoles, sauf qu'à notre sens, les conditions ne sont pas réunies pour favoriser ce dialogue. Cette synergie ne doit en effet pas passer uniquement par la correspondance des zones scolaires et parascolaires, mais doit avant tout permettre un véritable dialogue entre les professionnel.le.s de ces secteurs pour le bien-être des enfants, ce que ce projet ne permet pas de mettre en place.

MOBILISATION. Pour que les structures d'accueil puissent remplir les missions inscrites dans la loi, des conditions minimales doivent être fixées: engagement de personnel formé; temps de travail hors présence des enfants au minimum de 10%; taux d'encadrement prenant en compte l'âge et les besoins des enfants; locaux permettant leur bien-être; notamment pour les plus petits; lieux de repos pour le personnel; etc. Aucune de ces conditions n'est présente dans le projet de l'EIAP.
Pour le SSP, ce projet n'est donc pas acceptable. Notre syndicat a demandé à l'EIAP de reprendre ses travaux, en prenant en considération les recommandations émises par les milieux professionnels, par les lieux formation et les parents.
La coalition créée lors de la révision de la LAJE, composée de neuf organismes défendant le secteur de l'enfance, s'est réactivée en vue de combattre ce projet et de mobiliser le secteur contre la mise en place de ca cadre.

RETROUVEZ TOUT LE DOSSIER SUR NOTRE SITE
VAUD.SSP-VPOD.CH
SECTEUR ENFANCE

BRÈVES SYNDICALES

GT FORMATION CONTINUE

La formation continue, dans une période où l'école et la société évoluent, revêt une importance cruciale.
Le SSP-Enseignement est d'ailleurs intervenu à de nombreuses reprises pour que des thématiques soient renforcées. En parallèle, la HEP a développé de nouveaux cursus postgrades dont la pertinence ou les modalités sont discutables, suscitant certaines critiques. Ces interventions et critiques ont révélé la nécessité d'un cadre de discussion plus stable et constructif. C'est dans ce sens que la cheffe du DFJC a accepté notre demande de (re-) création d'un groupe permanent représentant les organisations d'enseignant-e-s au sein de la HEP. Ce groupe a traité de l'accompagnement pédagogique en emploi pour les enseignant-e-s auxiliaires, de la place du numérique dans la formation continue, des différents programmes communs HEP-UNIL et HEP-EPFL ainsi que des statistiques de fréquentation des différents programmes destinés aux enseignant-e-s.
Finalement, nous défendons aussi des facilités pour les enseignant-e-s qui souhaitent acquérir des compétences dans une discipline supplémentaire. L'avenir de l'ouverture de la formation PIRACEF (ACM + éducation nutritionnelle), obtenue de haute lutte, méritera aussi notre attention.

TAUX D'EMPLOI DES ENSEIGNANT·E·S

Le SSP a obtenu que le DFJC amorce une réflexion sur cette question.
Une première discussion a permis d'objectiver le constat du faible nombre d'enseignant·e·s à taux plein et de l'existence d'un nombre significatif de personnes travaillant à moins de 50%. Le SSP-Enseignement a rappelé que la pénibilité constitue un facteur important de l'emploi à taux partiel et la nécessité de faciliter la conciliation entre vie de famille et emploi, notamment en développant les structures d'accueil et en améliorant le congé pour enfant malade. De plus, nous avons demandé qu'un effort de coordination et d'incitation soit fait par la DGEO pour permettre aux personnes désirant augmenter leur taux d'emploi de le faire et ainsi dépasser les résistances rencontrées dans certains établissements.
La discussion doit se poursuivre et nous vous tiendrons informé·e·s.

GYMNASE DE BURIER

Les incertitudes concernant l'avenir du Gymnase de Burier se transforment en mauvaises nouvelles.
Alors que l'ancienne cheffe du DFCJ et l'ancien directeur général de l'enseignement postobligatoire avaient assuré que la parcelle attenante au Gymnase de Burier servirait à la construction d'un deuxième gymnase, le nouveau directeur général est venu confirmer les rumeurs de la construction d'une simple extension du Gymnase actuel. Cette extension porterait ainsi à plus de 2'000 le nombre d'élèves sur le site. La venue du directeur général à Burier n'a pas permis de clarifier beaucoup plus d'éléments. Elle a tout au plus permis de confirmer l'impression de totale improvisation régnant sur ce dossier à la direction générale. Cette situation n'est respectueuse ni des élèves ni des employé·e·s et ne restera pas sans suites.

INFORMATIONS - ADHÉSION

Le SSP-Enseignement est le groupe du Syndicat suisse des services publics qui réunit les enseignant-e-s du canton de Vaud, sans distinction de statut, du CIN, de l'école obligatoire et du postobligatoire. Le SSP regroupe dans tout le pays plus de 35 000 salarié-e-s accomplissant des tâches d'intérêt public (enseignement, administration, santé, social,...) dont près de 5000 enseignant-e-s. Il est membre de l'Union syndicale suisse.

☐ **JE SOUHAITE PLUS D'INFORMATIONS SUR LE SSP-ENSEIGNEMENT**
☐ **JE SOUHAITE ADHÉRER AU SSP-ENSEIGNEMENT**

Nom
Rue et n°
Téléphone

Prénom
Localité
Lieu de travail

À renvoyer à : SSP Région Vaud - case postale 1324 - 1001 Lausanne ou à vaud@ssp-vpod.ch

RÉDACTION

Cora Antonioli, Julien Eggenberger, Maria Pedrosa, Raphaël Ramuz, Comité SSP-Enseignement.

SYNDICAT DES SERVICES PUBLICS
AVENUE RUCHONNET 45
CASE POSTALE 1324
1001 LAUSANNE
T 021 341 04 10 / F 021 341 04 19
VAUD@SSP-VPOD.CH

Pour plus d'informations sur nos activités, consulter les anciennes lettre d'informations et trouver les prises de position du SSP :
HTTP://VAUD.SSP-VPOD.CH
FACEBOOK : SYNDICAT SSP VAUD